



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 2 décembre 2016 à 20h30

Compte rendu affiché le 9 décembre 2016.

L'an deux mil seize, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du vingt-cinq novembre deux mil seize, sous la présidence de M. Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ANTOINE Jean-Charles		X		HERBELIN Philippe
BEZILLE Robert		X		THEVENOT André
BOURQUARD Chantal	X			
CLAUDE Marie-Madeleine		X		GASSMANN Vincent
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
GERBER Dominique	X			
GUIGON Xavier		X		THEVENOT Jean-Pierre
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
MARTIN Sébastien	X			
THEVENOT André	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian		X		BOURQUARD Chantal

Egaleme nt présente : Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance à 20h30 dans la salle des séances à la Mairie. Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point n°2.1. « RIFSEEP » est ajourné de l'ordre du jour.

POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 14 octobre 2016. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2 • RESSOURCES HUMAINES

2.1. RIFSEEP

Point ajourné

2.2. RENOUELEMENT POUR UN AN D'UN CUI D'OUVRIER COMMUNAL

Délibération 2016-061

VU la délibération n°2011-75 du 10 novembre 2011 décidant la création d'un CAE d'ouvrier communal;

VU les délibérations n°2015-66 du 27 novembre 2015, n°2014-59 du 26 août 2014, n°2013-69 du 13 septembre 2013 et n°2012-84 du 7 décembre 2012 décidant de renouveler le CAE de l'ouvrier communal;

CONSIDERANT que le contrat est arrivé à terme le 30 novembre 2016 et qu'il est possible de le renouveler pour 12 mois supplémentaires;

CONSIDERANT que le volume d'heures pouvant être subventionnées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi peut être étendu à 26 heures;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE le renouvellement du contrat de l'ouvrier communal, Dominique MERCELAT, pour 12 mois supplémentaires à compter du 1^{er} décembre 2016 dans le cadre du CAE;
- PRECISE que la durée hebdomadaire de travail passera à 26 heures à compter de cette date;
- PRECISE que toutes les autres dispositions contractuelles, notamment la rémunération, resteront quant à elles inchangées;
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer le contrat de travail à venir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POINT 3 • FINANCES

3.1. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Délibération 2016-062

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

	Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Opération 103, article 21568	+ 1 200.00€	023 – Vir. Section Investissement	- 10 000.00€
	Opération 176, article 2315	+ 7 962.00€	Article 6451	- 1 500.00€
			Article 65541	- 1 500.00€
			Article 615221	+ 8 000.00€
			Article 611	+ 5 000.00€
	TOTAL	+ 9 162.00€	TOTAL	0.00€
Recettes	Article 1323	+ 19 162.00€		
	021-Vir. Section fonctionnement	- 10 000.00€		
	TOTAL	+ 9 162.00€	TOTAL	0.00€

3.2. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES

Délibération 2016-063

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le budget primitif 2016;

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget 2017 ou jusqu'au 15 avril 2017, le Conseil Municipal peut permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POINT 4 • DIVERS

4.1. TARIFS DU BOIS DE CHAUFFAGE 2017

Compte-tenu des mésaventures météorologiques des deux dernières années, Monsieur le Maire propose que les stères soient mis à disposition en bordure de chemin afin de faciliter leur retrait. Il propose que le surcoût engendré soit répercuté sur le prix du stère.

Délibération 2016-064

CONSIDERANT la hausse des tarifs provenant du changement de bûcheron,

CONSIDERANT que les stères seront préparés en bord de chemin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE le prix du bois de chauffage pour la coupe 2017 comme suit:

- Stères: **42€/stère** (+3€ pour préparation en bord de chemin)
- Bois long: **37€/m³**

4.2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision du maire 2016-005 – Action en justice

4.3. COMMUNICATIONS

Cyril DIEFFENBACHER demande quand le marquage rue d'Alsace sera terminé.

Monsieur le Maire indique que l'opération est liée à une faible humidité de l'air et que si le temps sec et froid se maintient les travaux de marquage pourraient être terminés courant de la semaine prochaine. Il précise que le miroir rue du Jura sera installé la semaine prochaine également.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h.

Le Maire, Vincent GASSMANN





Commune de Chavannes-sur-l'Étang

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal **Séance du vendredi 2 décembre 2016 à 20h30**

ORDRE DU JOUR

- Point 1. Approbation du compte rendu du 14 octobre 2016
- Point 2. Ressources Humaines
- 2.1. RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) – ***Point ajourné***
 - 2.2. Renouvellement pour un an d'un CUI d'ouvrier communal – ***Délibération 2016-061***
- Point 3. Finances
- 3.1. Budget principal - Décision modificative budgétaire n°3 - ***Délibération 2016-062***
 - 3.2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ***Délibération 2016-063***
- Point 4. Divers
- 4.1. Prix de vente du bois de chauffage pour 2017 - ***Délibération 2016-064***
 - 4.2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
 - 4.3. Communications

ANTOINE Jean-Charles	Excusé – Procuration à Philippe HERBELIN
BEZILLE Robert	Excusé – Procuration à André THEVENOT
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	Excusée – Procuration à Vincent GASSMANN
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	Excusé – Procuration à Jean-Pierre THEVENOT
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	Excusé – Procuration à Chantal BOURQUARD